



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1057

Approbation des modalités de participation de la Ville de Lyon au projet de la Commission européenne – SchoolFood4Change – SF4C- et attribution d’une subvention pluriannuelle d’un montant de 53 750 euros à l’association DELICE et approbation de convention

Direction Générale des Services

Délégation générale à la jeunesse, à l’éducation, à l’enfance, aux sports et à l’inclusion

**Rapporteur** : M. CHAPUIS Gautier

**SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 OCTOBRE 2021

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/1057 - APPROBATION DES MODALITES DE PARTICIPATION DE LA VILLE DE LYON AU PROJET DE LA COMMISSION EUROPEENNE – SCHOOLFOOD4CHANGE – SF4C- ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION PLURIANNUELLE D'UN MONTANT DE 53 750 EUROS A L'ASSOCIATION DELICE ET APPROBATION DE CONVENTION (DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DÉLÉGATION GÉNÉRALE À LA JEUNESSE, À L'ÉDUCATION, À L'ENFANCE, AUX SPORTS ET À L'INCLUSION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le projet SchoolFood4Change (SF4C), a été construit et déposé en janvier 2021 avec 33 partenaires européens, comme le WWF, l'Université des sciences gastronomiques de Pollenzo, Eating Cities, Risteco, le réseau DELICE et 15 villes telles que Milan, Vienne, Leipzig, Gand ou Budapest, La Ville de Lyon et le Conseil général de la Dordogne pour la France, qui représentent à la fois des acteurs académiques et universitaires, associatifs, des collectivités locales, et des réseaux internationaux.

Ce consortium est emmené par ICLEI – Local Governments for Sustainability (Conseil international pour les initiatives écologiques locales), en tant que coordinateur du projet.

L'approche SchoolFood4Change constitue une réponse à l'appel à projets lancé par la Commission européenne dans le cadre du Pacte Vert Européen : « Tester et démontrer les innovations systémiques à même de soutenir la stratégie "de la ferme à la table" » publiée à l'automne 2020.

La Commission européenne a annoncé en mai 2021 avoir retenu le projet SF4C, parmi près de 260 candidatures à l'échelle européenne.

Ce projet considère les enfants et les jeunes (0-18 ans) comme le point d'entrée d'un changement systémique pour développer des régimes alimentaires sains et durables pour tous les citoyens de l'Union Européenne. SchoolFood4Change vise ainsi à créer une transition vers des régimes alimentaires sains et durables à une large échelle.

Les objectifs spécifiques du projet SchoolFood4Change sont :

- Innover et permettre des approvisionnements alimentaires sains et durables conformément à la stratégie de l'Union Européenne : « De la ferme à la table » ;
- Par l'entremise d'une cuisine et de recettes liées à l'identité du territoire, former et responsabiliser les cuisiniers et les acteurs de l'alimentation des villes partenaires du projet ;
- Assurer un environnement éducatif favorable grâce à l'approche innovante qui sera développée par le projet européen, en contribuant au changement des systèmes alimentaires, et en ayant un impact sur l'éducation, l'écologie, les inégalités, les habitants et leur santé ;
- Evaluer l'impact de l'approche globale SchoolFood4Change, en particulier sur la santé et le changement de comportement des enfants, et prouver l'adéquation économique avec une alimentation saine et durable ;

- Rechercher un impact pour tous les citoyens de l'Union Européenne, définir les critères de réplification pour permettre sa diffusion en Europe, au-delà des établissements d'enseignement, pour développer la stratégie de l'Union Européenne « De la Ferme à la table » en 2030 ;
- Soutien à l'élaboration par les villes de marchés publics innovants en matière d'alimentation.

A cet effet, plus de 3 000 établissements et 600 000 enfants dans 12 pays de l'UE, sont concernés par ce projet pionnier dans le domaine de l'alimentation.

La Ville de Lyon accueille 38 000 enfants par an âgés de 3 à 11 ans dans les écoles maternelles et élémentaires publiques. Parmi eux, 27 000 enfants déjeunent chaque jour à la cantine. La pause méridienne est un temps essentiel dans la journée de l'enfant, tant sur le plan éducatif que d'apprentissage de la vie en collectivité. La Ville de Lyon propose également 1950 places municipales pour l'accueil de 0 à 3 dans ses crèches. Ainsi, 50 cuisinières et cuisiniers travaillent sur place afin d'apporter une solution de restauration de qualité et adaptée aux enjeux nutritionnels de la petite enfance. Dans cette perspective, Le projet SF4C apportera un éclairage nouveau et une ouverture aux expériences menées dans d'autres territoires.

La Ville de Lyon travaillera particulièrement sur les axes suivants :

- **Définir, cartographier et évaluer** : définition d'une méthodologie globale ainsi que des indicateurs clés ;
- **Approche globale de l'alimentation avec 3 axes** :
  - o **Meilleure connaissance** du système alimentaire et de la santé au niveau de l'établissement (école et crèche) ;
  - o **Développement des actions de formation des acteurs de l'Education et de la Petite Enfance** ;
  - o **Meilleure utilisation des leviers de commande publique en matière d'alimentation durable** (circuits courts, bien-être animal, agriculture biologique, saisonnalité...).
- **Sensibilisation et réplification** : promotion du projet européen ;
- **Synergie entre les projets** : transversalité avec les autres villes du programme.

Un poste de chef de projet dédié sera recruté par la Délégation Générale à la jeunesse, l'éducation, l'enfance, aux sports et à l'inclusion (DGJEESI) et entièrement pris en charge par le projet européen. Il travaillera notamment en étroite relation avec les 2 directions concernées par le projet : la Direction de l'Education et la Direction de l'Enfance.

Cette participation au projet Européen SchoolFood4Change permettra ainsi d'accompagner les évolutions initiées par la Ville de Lyon dans le domaine de la restauration scolaire et des crèches, de bénéficier de l'expérience d'autres villes partenaires, de participer à la diffusion des bonnes pratiques alimentaires auprès des Lyonnaises et des Lyonnais, de faciliter la mise en œuvre des objectifs de l'alimentation

durable dans le nouveau Projet Educatif proposé par la Ville de Lyon et de définir collectivement à l'échelle européenne les critères d'une alimentation saine et de qualité.

Par ailleurs, le réseau international des villes gastronomes DELICE, dont la ville de Lyon est Secrétaire, participera en tant que partie tierce, rattachée à Lyon. La participation de DELICE permettra de collecter les bonnes pratiques d'alimentation scolaire et d'éducation au goût au niveau mondial, et de promouvoir les résultats du projet européen dans les villes adhérentes au réseau. Ainsi le travail réalisé par les partenaires du projet européen sera nourri par les meilleures pratiques internationales et bénéficiera d'une visibilité mondiale.

DELICE travaillera plus spécifiquement sur :

- La publication d'un inventaire des bonnes pratiques internationales en matière de restauration scolaire et d'éducation au goût ;
- L'organisation de deux visites d'études internationales sur les thématiques du projet, dans des villes partenaires du projet et membres de Délice : Malmö et Lyon ;
- L'organisation de webinaires portant sur les thématiques du projet.
- le soutien au consortium dans l'identification de contenus et d'experts pertinents pour soutenir les objectifs du projet SF4C ;
- L'identification et recrutement d'Ambassadeurs du projet et de villes de réplification à l'international.

Dans ce cadre, la Ville de Lyon recevra la part du budget du projet prévue pour le réseau DELICE et une convention spécifique de reversement des financements européens est jointe en annexe de la présente délibération.

Le projet débute à l'automne 2021 pour une durée de 4 ans, il est demandé de bien vouloir délibérer pour accepter la somme de 359 202,50€ qui sera versée par ICLEI à la Ville de Lyon et dont la répartition est la suivante :

- **Pour Lyon : 305 452,50 €**
  - o dont 208 612€ de coûts de personnel ;
  - o 35 750€ de coûts directs ;
  - o 61 090,50€ de coûts indirects ;
- **Et 53 750€ pour le réseau DELICE en tant que tierce partie, répartis de la façon suivante :**
  - o dont 40 000 € de coûts de personnel ;
  - o 3000 € de coûts directs ;
  - o et 10 750€ de coût indirects.

La subvention reversée par ICLEI à la Ville de Lyon couvrira l'ensemble des dépenses prévues par le projet ainsi que celles de DELICE en tant que tierce partie, soit 359 202,5 €

L'accord du consortium joint à la présente délibération est également soumis à l'approbation du conseil municipal. Il a pour objet d'acter officiellement de l'existence de ce consortium, de désigner l'ICLEI comme son coordonnateur et de le désigner comme l'unique interlocuteur de la Commission européenne dans le cadre de ce programme de financement.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

### **DELIBERE**

- 1- Une subvention d'un montant de 359 202,50 € est attribuée à la Ville de Lyon dans le cadre du projet SchoolFood4change.
- 2- L'accord du consortium susvisé est approuvé.
- 3- La recette cumulée des aides à ce projet, soit 359 202,50 €, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal – exercices 2021 à 2025, fonctions 281 et 4221, nature 74778.
- 4- La dépense de fonctionnement correspondante soit 244 362 €, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal exercices 2021 à 2025, selon le rythme de réalisation de l'action, sur les lignes suivantes :
  - fonctions 281, 4221 et autres – opération SF4C, chapitre 011 ;
  - Programme PNONPERM, opération PNONPER – fonctions 201 - chapitre 012, nature comptable 64131.
- 5- Une subvention de fonctionnement d'un montant de 53 750 € imputée nature 65748 est allouée à l'association DELICE selon l'échéancier prévisionnel suivant sous réserve de son approbation par l'assemblée délibérante
  - o 2022 : 13 437,50 €;
  - o 2023 : 13 437,50 €;
  - o 2024 : 13 437,50 €;
  - o 2025 : 13 437,50 €
- 6- La convention susvisée ? établie entre la Ville de Lyon et l'association DELICE, est approuvée.
- 7- Le Maire est autorisé à signer le dit document et est autorisé à accomplir toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'instruction et à la gestion du projet SchoolFood4change.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET